

Du rififi dans la paroisse.....

Saint André de Buèges, 1769.

Au cours de cette année-là, dans ce petit village d'habitude si calme, deux faits marquants ont perturbé la vie des habitants...

D'abord un décès suspect en Juillet, celui de Guillaume Brancas (dit «Bison»), berger de son état, retrouvé occis dans la garrigue.

Ensuite une naissance hors-mariage, celle de la petite Elisabeth, «née de parents inconnus», et baptisée en Novembre. Recueillie au mas de la Croix, son baptême à St André est remarquable par la qualité de ses soutiens religieux...Jugez-en vous-mêmes: son parrain n'est autre que le curé de Saint Jean de Buèges, Antoine Caizergues (dit «Labaume»), fervent royaliste qui se fera remarquer sous la Révolution comme curé réfractaire! Quant à sa marraine, ce n'est ni plus ni moins que la sœur du curé Duranton qui la baptise.

Quel rapport avec Le Causse? On y arrive....

Au Causse de la Selle, le 24 Décembre 1769 dans l'église Notre Dame du Lac, le soir de la messe de minuit, monsieur l'abbé Corcoval, ministre du culte caussenard va se faire remarquer, et déclencher un scandale!

Sur ordre express de Monsieur l'Official de Montpellier, agissant lui-même sur requête de monsieur Duranton, curé de Saint André de Buèges, l'abbé Corcoval monte en chaire, et «fulmine à fin de révélations un chef de monitoire»...

Qu'es aco, un chef de monitoire???

Il s'agit d'un ordre (réglementé par une ordonnance de 1670, et associant l'Eglise à la Justice Royale), obligeant le(s) destinataire(s), ici les fidèles caussenards, à révéler ce qu'ils savent à propos d'une affaire que l'on cherche à éclaircir, sous peine de sanction ecclésiastique (souvent l'excommunication, c'est à dire l'enfer assuré pour la vie éternelle). Cette injonction est généralement d'une redoutable efficacité, le curé étant un élément respecté, incontournable de la vie villageoise, et la crainte de l'enfer très présente parmi les ouailles... Mais, au Causse...!!!

Au Causse (comme c'est étrange...), vivent (déjà !!!) nombre de «roumégaires», toujours partants pour être contre ceux qui sont pour (et vice-versa), de «caputs» imperturbables dans leurs positions si farfelues soient-elles, voire même de «rébroussiés» qui sont prêts à des prises de position extrêmes pourvu qu'elles choquent leur contradicteur, motifs d'une bonne dispute à propos de n'importe quoi... Ils sont monnaie courante et ne manquent pas de s'étriper (oralement), mais dès que le trouble vient de l'étranger (et

Dieu sait si Saint-André de Buèges, c'est vraiment l'étranger!), ils font cause commune par solidarité villageoise... On se doit de rester maître chez soi!!!

Du coup, cet appel à la délation ne fait pas l'unanimité chez les paroissiens, tout bons catholiques qu'ils soient, y compris parmi les plus fervents et fidèles pratiquants... Avant que le curé Corcoval ait fini de présenter son monitoire, «... on commença à faire grand bruit dans la chapelle des Pénitents, afin de l'empêcher de terminer...». L'abbé fit profil bas, et la Sainte Messe alla jusqu'à son terme. Bien entendu, ce monitoire déclencha un sacré brouhaha à la sortie de l'office, et les paroissiens tant hommes que femmes tombèrent d'accord pour ne pas en rester là si cet appel devait être renouvelé! Ils promirent de «s'armer» en conséquence.

Malheureusement, le lendemain, dès la grand-messe du jour de Noël, le curé Corcoval récidiva, essayant de justifier la demande qui avait déplu la veille, «...en faisant des représentations sur l'utilité des chefs de monitoire en question...». Ce qui devait arriver arriva: «...on commença à jeter des pierres depuis la tribune des Pénitents jusque sur l'autel...» (ce qui dénote bien la préméditation, avec des paroissiens pourtant éminents, les Pénitents, qui s'étaient bourrés les poches de cailloux), ce qui obligea le curé Corcoval à interrompre la messe, et à se retirer dans la sacristie pour se protéger des pierres qui volaient bas!

Ce brave curé rendit compte auprès de sa hiérarchie de l'échec de la mission qui lui avait été confiée, tout en la priant «...de faire grâce à ses paroissiens qui n'avaient fait cet attentat que par ignorance...». Monseigneur l'Evêque (Raymond de Durfort-Léobard) ne l'entendit pas de cette oreille, et alerta Messieurs les Commandeurs de la Province.

Face à ce trouble manifeste, et pour éviter que pareille mutinerie ne se reproduise ailleurs, et fasse tache d'encre, le Gouverneur Général de la Province du Languedoc (Louis-Charles de Bourbon, duc d'Aumale, petit-fils bâtard de Louis XIV, 1701-1775) décida d'une réponse exemplaire: il donna l'ordre à la troupe, «...d'arrêter 4 hommes et 4 femmes des plus coupables...». En conséquence, 12 grenadiers arrivèrent de Montpellier pour capturer et conduire les hommes, qui seront emprisonnés dans la citadelle de Montpellier... Simultanément, 12 grenadiers arrivèrent de Saint Hippolyte du Fort pour capturer et conduire les femmes qui subiront le même sort dans le fort de Saint Hippolyte. Pour bien marquer les esprits rebelles, et les inciter à ne pas reproduire de tels agissements coupables, les frais de soldatesque, ainsi que ceux inhérents à la captivité des «fautifs» ont dû être payés par l'ensemble des paroissiens du Causse: 300 livres (soit environ 3000 € actuels)!

Par contre, l'enquête menée dans les divers registres et archives n'a pas permis de savoir lequel des deux faits extra-ordinaires survenus à Saint André

de Buèges en 1769 était visé par cette incitation à la délation: le crime, ou l'abandon d'enfant (à moins que les deux ne soient aussi liés: le berger, père présumé ayant été occis par la famille de la jeune mère...)? Les paroissiens caussenards, eux, devaient savoir!